

CONTRIBUTION DU MET

Nouvelle licence :

Etablir les conditions nécessaires à la construction d'un diplôme universitaire reconnu et qui favorise l'insertion professionnelle.

Contribution dans le cadre de la réflexion menée par le comité d'orientation de la nouvelle licence.



Dossier préparé sous la direction
d'Antoine DIERS,
délégué national du MET, en charge des questions pédagogiques
antoine.diers@mouvementdesetudiants.fr

www.mouvementdesetudiants.fr

AVANT PROPOS

En installant le comité d'orientation de la nouvelle licence le 8 février dernier, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Valérie Pécresse, indiquait que ses travaux devraient tendre vers un « renforcement de l'insertion professionnelle » tout en « maintenant le niveau d'exigence académique » de la licence. Pour le MET, ces deux objectifs ne doivent pas être vus comme antagonistes : ils sont les deux pieds d'une politique de réussite pour tous. Le Ministre en appelait également à la mise en place de « référentiels de compétences », de « parcours personnalisés et adaptés pour la réussite du projet de chaque étudiant » ainsi que de passerelles entre les disciplines. Le MET partage ces objectifs et apporte sa contribution.

1. Rétablir la licence comme un diplôme universitaire à part entière.

Il est utile, au début de notre réflexion, de rappeler que la licence constitue bien un **diplôme universitaire à part entière**. Rien de révolutionnaire jusqu'ici mais précision sémantique importante puisque, depuis un certain nombre d'années, la licence a pu être considérée comme « un sas de remise à niveau », simple préalable avant le « Master pour tous ». S'il faut évidemment faciliter la transition des élèves issus du lycée vers la licence, il faut éviter de faire du premier cycle universitaire une continuation du lycée. C'est cette « **lycéification** » de la licence depuis quelques années, encore soutenue par certains acteurs de l'enseignement supérieur, qui nous a amenés à la situation actuelle. Les enseignements en licence doivent s'adresser à des « étudiants d'université » et non pas à des « élèves », sans quoi l'acquisition de la nécessaire autonomie de travail (qui doit distinguer l'élève de l'étudiant) est mise en péril.

La licence doit donc être le temps d'un apprentissage, le temps de l'acquisition de connaissances **correspondant à un niveau académique disciplinaire précis**. Mais également le temps pour l'étudiant de la construction par lui-même de son autonomie, de l'acquisition d'aptitudes plus générales, d'aptitudes de travail qui feront ce complément de formation essentiel pour son insertion professionnelle.

La licence doit enfin être le temps de la maturation du choix d'orientation de l'étudiant, de son projet de vie. Réorientation, poursuite d'études ou insertion professionnelle post-licence : l'ensemble de ces choix doivent demeurer pleinement ouverts pour l'étudiant. **De nouveaux dispositifs et des passerelles doivent donc être mis en place, nous y reviendrons.**

Ainsi, la licence doit correspondre au temps de l'acquisition par l'étudiant d'une connaissance disciplinaire précise mais également d'un « savoir-être » moins quantifiable, d'une autonomie intellectuelle que l'environnement universitaire doit permettre d'acquérir. **Il convient donc de ne pas faire perdre ce caractère universitaire au diplôme de licence en rigidifiant les conditions de l'enseignement par des directives nationales.** Ce qui fait la qualité de l'enseignement universitaire c'est la liberté pédagogique des enseignants-chercheurs qui amène l'étudiant à se confronter au cours de sa formation à de multiples approches de sa discipline. La « nouvelle licence » n'aurait donc rien de neuf si elle devait consister en une hausse de l'encadrement, en une évolution plus « scolaire » des enseignements universitaires.



Assouplir pour permettre l'innovation pédagogique.

Le diplôme de licence sanctionne moins un nombre d'années d'études, telle qu'une définition rapide le laisserait penser, que l'acquisition de savoirs et de savoir-faire représentés par une capitalisation de 180 crédits ECTS. **Ainsi, le MET appelle à briser le tabou de la licence en 3 ans pour permettre de multiplier les parcours pour les adapter à tous** : licence accélérée en 2 ans ou licence renforcée en 4 années devront permettre à chacun, selon son profil, d'atteindre un niveau d'aptitudes sanctionné par l'attribution du grade universitaire de licence et des 180 crédits ECTS associés à autant de savoirs acquis. A l'exact opposé de tout « cadrage national », la « nouvelle licence » **devra offrir aux universités la souplesse nécessaire à l'innovation pédagogique pour permettre de mettre en place cette nécessaire diversité des parcours** en réponse à la diversité du public étudiant de licence. Mais la nouvelle licence devra garantir également, par des « référentiels de compétences » disciplinaires et généraux, la bonne acquisition des savoirs et savoir-faire. Ces « référentiels de compétences » pourront être mis en œuvre lors d'une évaluation objective des maquettes pédagogiques précédant l'habilitation des diplômes.

2. Les conditions d'une sortie qualifiante après la licence.

Une insertion professionnelle post-licence exige de suivre deux axes de réflexion préalablement mentionnés :

- mise en valeur des aptitudes acquises par l'étudiant
- recherche de la reconnaissance du diplôme par les entreprises

Il convient, dans le cadre de la nouvelle licence, de garantir l'acquisition d'un certain nombre d'aptitudes par l'obtention du diplôme de licence, et ce, pour **améliorer la reconnaissance du diplôme par les entreprises**.

Parallèlement donc à un travail de revalorisation des contenus académiques, potentiellement mis en valeur par des annexes descriptives au diplôme qu'il convient de développer (savoirs et compétences disciplinaires acquises), il convient, dans le cadre de la nouvelle licence, de parvenir à valoriser également l'acquisition par l'étudiant des savoir-faire plus généraux mentionnés dans la première partie. Ainsi, **il apparaît fondamental que puisse trouver place dans la formation une reconnaissance des expériences professionnelles de l'étudiant. Stage, auto-entrepreneuriat et même job étudiant devraient être valorisés dans les cursus par le biais d'une soutenance de mémoire**. Des crédits nécessaires à l'obtention du diplôme de licence pourraient être acquis par l'étudiant, à un moment ou à un autre de son cycle de licence, par la soutenance d'un mémoire sur une de ces expériences professionnelles.

Faciliter et accroître le recours à des enseignants contractuels, professionnels de la discipline concernée

La reconnaissance du diplôme par le monde de l'entreprise passe également par une meilleure compréhension entre le monde de l'Université et le monde professionnel. Un recours accru et facilité à des enseignants contractuels, issus du milieu professionnel en lien avec le domaine de formation de l'étudiant, pour des enseignements plus professionnalisants, permettrait une nécessaire connaissance mutuelle et apporterait à l'Université des compétences issues du monde professionnel dont elle ne dispose pas, les universitaires se consacrant à la recherche. Pour l'étudiant, sa formation allierait donc savoir universitaire et compétences professionnelles, lui permettant d'envisager tous les horizons : insertion professionnelle, poursuite d'étude, voire recherche.

Publier les taux de débouchés des licences

Le MET tient à rappeler, à ce niveau de la réflexion, l'importance de la publication des taux de débouchés professionnels, mais également de poursuite d'étude après la licence. Si la « nouvelle licence » vise à améliorer l'insertion professionnelle des diplômés, la publication des taux de débouchés en constituera la nécessaire évaluation. Mais il conviendrait d'instaurer dans ce domaine une méthodologie nationale unique pour le calcul de ces taux et d'établir ainsi un indicateur lisible pour les futurs étudiants. De nombreux efforts sont encore à fournir dans ce domaine.

Cet indicateur devra permettre d'identifier très clairement les formations permettant une insertion professionnelle intéressante mais également une poursuite d'étude satisfaisante. Un traitement qualitatif des débouchés, notamment en termes de salaire moyen obtenu par diplôme à court et moyen terme, devra également être diffusé. La transparence de ces informations amènera nécessairement une meilleure orientation des étudiants qui chercheront à favoriser leur bonne insertion professionnelle, mais ces informations permettront également l'émulation entre les établissements ainsi que l'identification des meilleures formations pour les multiplier.

Pour la sélection en M1

Notre réflexion sur la licence doit nous interroger également sur le diplôme de master et la nécessité d'amener la sélectivité à l'entrée du M1. En effet, **une sélection en M1 valoriserait « à rebours » le diplôme de licence.** Dans l'état actuel des choses, l'étudiant de licence est naturellement tenté de s'inscrire librement en M1 et n'est donc pas amené à réfléchir plus en amont à son projet professionnel. Se heurtant à la sélectivité en M2, ce même étudiant pourra être amené à ne pas obtenir son acceptation dans le M2 qu'il envisageait, voire n'obtenir aucune acceptation. La sélection en M1 renforcerait donc l'intérêt et l'exigence du semestre 6 de la licence pour une insertion professionnelle ou une poursuite d'étude mieux préparée.

3. Plus loin que la « réussite en licence », envisager une « réussite de la licence »

Alors qu'ont pu être évoqués des objectifs chiffrés de « réussite en licence », des pourcentages de diplômés à atteindre, **le MET entend mettre en garde le comité contre un risque d'approche trop comptable de la réussite.** Le MET entend promouvoir une « réussite de la licence ». En effet, à l'heure de la réflexion sur la nouvelle licence, la réussite de celle-ci et son évaluation doivent passer non pas par des objectifs chiffrés de diplômés mais plutôt par la réalisation des missions assignées à cette nouvelle licence, à savoir conjuguer l'acquisition d'un savoir disciplinaire précis et l'insertion professionnelle. **Plutôt que d'amener une quantité définie d'étudiants au grade de licence, il convient d'amener ces étudiants au niveau d'exigence d'une licence.**



La réussite de la licence passera par une large liberté d'innovation pour les établissements

Ainsi, comme évoqué précédemment, la nouvelle licence devra être une licence de parcours diversifiés pour s'adapter à chaque étudiant. Des licences accélérées en 2 ans pour les étudiants qui ont fait la demande, des licences renforcées en 4 ans pour amener certains publics étudiants au niveau d'exigence de celle-ci, des licences approfondies ou des bi-licences pour ceux qui souhaiteraient élargir le champ de leur savoir pour se ménager les plus grandes possibilités de réorientation ou envisager des projets transversaux.

La nouvelle licence doit poser une exigence de niveau et en être la garante (évaluation, indicateur national des taux de débouché) pour revaloriser l'image du diplôme auprès des employeurs, mais **la nouvelle licence doit également consacrer la liberté des établissements initiée par la LRU dans la recherche de parcours innovants et diversifiés.** C'est la diversification et l'innovation qui répondront aux objectifs d'insertion professionnelle de publics étudiants variés. Tout cadrage national renforcé serait à contre courant : en rigidifiant le système, il empêcherait de faire émerger la variété de parcours nécessaire pour atteindre l'objectif d'insertion professionnelle.

Cette même liberté devra également permettre de multiplier les partenariats entre les établissements pour favoriser les passerelles entre les différentes formations, y compris les CPGE. Mais plus difficile que la conclusion de ces partenariats, il conviendra de parvenir à faire connaître ces possibilités. Par exemple, la liberté nouvelle offerte aux établissements a su faire émerger par endroit des dispositifs de réorientation à la fin du 1er semestre de licence. C'est dans le sens de ces nouveautés et de ces innovations que la nouvelle licence doit aller.

MET - le mouvement des étudiants

34 rue Emile Landrin
92100 Boulogne

tel 01 78 16 40 30
fax 01 78 16 40 31

www.mouvementdesetudiants.fr
contact@mouvementdesetudiants.fr

